

Vannes, le 5 juin 2008

A l'attention des parents d'élèves

Objet : Rentrée scolaire de septembre 2008

PJ : - 1 demande d'inscription
- 1 enveloppe pour la réponse

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de **septembre 2008**, nous vous adressons ci-joint la **fiche individuelle de votre enfant** que vous voudrez bien nous faire parvenir.

Deux possibilités s'offrent à vous :

❶ - Vous souhaitez **ne pas avoir à vous déplacer** à l'une de nos permanences ou à nos bureaux (*à compter du 25 août 2008*).

La CTM vous propose d'effectuer l'ensemble de vos démarches **par correspondance**, sachant que votre chèque ne sera débité qu'à la rentrée de septembre.



Procédure à suivre impérativement :

★Vérifiez, complétez, corrigez les renseignements indiqués sur la demande d'inscription, sans oublier de la signer.

★Joignez :

- votre chèque libellé à l'ordre de la *CTM* (un paiement échelonné est possible, le premier chèque est encaissé en septembre et le second début janvier 2009) -*voir au verso*.

- une enveloppe libellée à votre adresse et dûment **affranchie** au tarif de **0,55 €** afin de recevoir la nouvelle vignette, valable soit pour le 1^{er} trimestre, soit pour l'année complète 2008-2009, selon votre choix.

Nota : en l'absence de cette enveloppe affranchie, aucune expédition de vignette ne sera effectuée.

★Expédiez l'ensemble avant le :

VENDREDI 27 JUIN 2008

❷ - Vous vous déplacez à l'une de nos permanences (*voir notre calendrier au verso*) ou à nos bureaux de Vannes, Pontivy ou de Lorient (*à compter du 25 août 2008*).



Procédure à suivre impérativement :

★Vérifiez, complétez, corrigez les renseignements indiqués sur la demande d'inscription sans oublier de la signer

★Expédiez ce formulaire avant le :

VENDREDI 27 JUIN 2008

★Rendez vous à l'une de nos permanences ou à nos bureaux, munis de la carte de transport de l'élève, pour acheter la vignette correspondante.

IMPORTANT : aucune permanence en mairie n'aura lieu pour le **2nd paiement** (fin décembre 2008/début janvier 2009).

Par conséquent, vous devrez soit procéder par correspondance, soit vous déplacer à nos bureaux de Vannes, Pontivy ou de Lorient.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons d'agréables vacances.

Service Gestion des Abonnements Scolaires

TARIFS par enfant, année scolaire 2008-2009

Nous vous rappelons que votre enfant doit conserver sa carte qui est **pluriannuelle** et valable tant que les renseignements y figurant sont exacts.

Votre enfant est **DEMI-PENSIONNAIRE**

■ Trajet quotidien au **tarif 1*** :

★ Pour les élèves du primaire et du préélémentaire

★ Pour les collégiens et lycéens scolarisés dans le secteur de transport scolaire

Plein tarif

Pour 1 ou 2 enfants transportés **108 € /an/enfant**
(ou 36 € au 1^{er} paiement + 72 € au 2nd paiement)

Cas particulier* - **Tarif réduit**

★ Pour 3 enfants transportés ou plus.....**36 € au 1^{er} paiement/enfant**
(+ 44 € au 2nd paiement sur présentation des titres de transport acquittés au 1^{er} trimestre)

■ Trajet quotidien au **tarif 2*** :

★ Pour tous les collégiens et lycéens scolarisés en dehors du secteur de transport scolaire

Plein tarif.....**132 € /an/enfant**
(ou 44 € au 1^{er} paiement + 88 € au 2nd paiement)

Validité de votre carte de transport scolaire

Cette carte vous donne droit à un aller-retour par jour aux heures scolaires entre votre domicile et l'établissement scolaire.

➔ Vous souhaitez emprunter les lignes TIM le mercredi après-midi ?

■ **1^{er} CAS – Vous avez cours le mercredi après-midi** : vous devez présenter au conducteur votre carte de transport scolaire accompagnée d'une **attestation de votre établissement scolaire** indiquant que vous avez cours l'après-midi.

■ **2nd CAS – Vous n'avez pas cours le mercredi après-midi** : vous devez présenter au conducteur votre carte de transport scolaire afin de bénéficier du tarif préférentiel « JOKER » à **2 €**.

Votre enfant est **INTERNE**

■ Trajet hebdomadaire:

Tarif unique..... **74 € /an/enfant**
(ou 32 € au 1^{er} paiement + 42 € au 2nd paiement)

Validité de votre carte de transport scolaire

Cette carte vous donne droit à un trajet aller-retour par semaine entre votre domicile et votre établissement scolaire :

- **ALLER** : dimanche soir, lundi matin ou jour de rentrée scolaire
- **RETOUR** : vendredi soir, samedi midi ou jour de sortie scolaire

Cas particuliers :

1. En cas de grève générale un lundi ou un vendredi, possibilité de rentrée le mardi matin ou de sortie le jeudi soir. Les autres jours, vous devez vous acquitter d'un billet.

2. En cas de maladie, vous devez présenter un certificat médical.

3. Si vous n'avez pas cours, sur toute l'année scolaire, le lundi ou le vendredi, vous devez nous fournir une attestation de l'établissement scolaire justifiant votre emploi du temps. Nous porterons alors une mention spécifique sur votre carte de transport.

4. Pour les autres cas particuliers, n'hésitez pas à nous consulter au ☎ **02 97 01 22 01**.

* Voir détail sur la plaquette « Transports scolaires 2008-2009 » du Conseil Général ci-joint.

NOS PERMANENCES POUR LA VENTE DES ABONNEMENTS

Votre commune (ou la plus proche)	Date	Horaires	Lieu
ARZON (port-navalo)	jeudi 28 août	de 9.00 à 12.00	LA MAISON DES ASSOCIATIONS
BIGNAN	Jeudi 28 août	de 14.00 à 17.30	LA MAIRIE
CLEGUER	mercredi 27 août	de 9.00 à 12.00	LA MAIRIE
LE SOURN	mercredi 27 août	de 9.00 à 12.00	LA MAIRIE
CLEGUEREC	mercredi 27 août	de 14.00 à 17.00	LA MAIRIE
COLPO	mercredi 27 août	de 9.00 à 12.00	LE FOYER COMMUNAL
ELVEN	lundi 25 août	de 9.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00	LA MAIRIE
GUEMENE S/SCORFF	vendredi 29 août	de 9.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00	LA MAIRIE
GUERN	jeudi 28 août	de 9.00 à 12.00	LA MAIRIE
INGUINIEL	jeudi 28 août	de 10.00 à 12.00	LA MAIRIE
LE FAOJET	jeudi 28 août	de 14.00 à 17.30	SALLE DES FETES
LE HEZO	jeudi 28 août	de 14.00 à 17.00	SALLE DES LOISIRS DE NOYALO
LE TOUR DU PARC	mercredi 27 août	de 14.00 à 17.00	LA MAIRIE
LIGNOL	jeudi 28 août	de 14.00 à 17.00	SALLE POLYVALENTE
LOCMINE (Plumelin,Moustoir-ac,Remungol,La chapelle nve)	vendredi 29 août	de 9.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00	LA MAIRIE
LOCQUeltas (locmaria-grandchamp)	mercredi 27 août	de 14.00 à 16.00	LA MAIRIE
MOREAC + NAIZIN	Jeudi 28 août	de 9.00 à 12.00	LA MAIRIE DE MOREAC
ST JEAN - BREVELAY	lundi 1er septembre	de 9.00 à 12.00 et 13.30 à 17.00	LA MAIRIE
	lundi 25 août	de 9.00 à 12.00 et 13.30 à 17.00	
PLOERMEL	vendredi 29 août	de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00	LA MAIRIE
PLOUAY	vendredi 29 août	de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 16.00	LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARZEAU	vendredi 29 août	de 8.30 à 12.00 et 13.30 à 17.00	LA MAIRIE
ST ARMEL	mercredi 27 août	de 9.00 à 12.00	LA MAIRIE
ST GILDAS DE RHUYS	jeudi 28 août	de 14.00 à 17.00	SALLE KERUZEN 2
SURZUR	jeudi 28 août	de 8.30 à 12.00	LA MAIRIE